

Allons en Vent SC

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique
info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215
Société Coopérative agréée – N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



CONVOCATION Assemblée Générale Ordinaire dimanche 19 avril 2026



Le conseil d'administration d'Allons en Vent SC invite les coopérateurs à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra Rue Middelbourg 33 à 1170 Bruxelles (Boitsfort), le **dimanche 19 avril 2026** à 15h00. Enregistrement des présences et des procurations à **partir de 14h45**.

Ordre du jour :

1. Constitution du bureau
2. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2025
3. Rapport de l'actionnaire chargé du contrôle des comptes sur l'exercice 2025
4. Présentation des comptes de l'exercice 2025
5. Proposition d'affectation du résultat
6. Questions - réponses
7. Vote - Approbation des comptes
8. Vote - Affectation du résultat
9. Vote - Décharge aux administrateurs
10. Vote - Décharge à l'actionnaire chargé du contrôle des comptes
11. Vote - Nomination d'administrateurs
12. Vote - Nomination des coopérateurs chargés du contrôle des comptes

Tous les documents relatifs à cette Assemblée Générale Ordinaire (procuration, rapport de gestion du conseil d'administration, rapport du commissaire aux comptes, comptes annuels) sont disponibles sur notre site internet : www.allonsenvent.be

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez une copie de ces documents sous format papier.

Votes

Pour le bon déroulement des votes, nous rappelons quelques règles :

- Un coopérateur = une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.
- Pour les coopérateurs mineurs, c'est le « parrain » ou un des parents qui vote en leur nom.
- Tout coopérateur majeur peut se faire représenter par un autre coopérateur. Une procuration doit être complétée et signée.
- Tout coopérateur majeur ne peut détenir qu'une seule procuration.
- Les décisions sont prises à la majorité simple des coopérateurs présents et représentés.

Les sujets non repris dans l'ordre du jour ne seront pas abordés. Néanmoins, après la clôture de l'assemblée générale ordinaire, un forum libre pourra se poursuivre.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue du forum libre.

Merci de confirmer votre présence pour la bonne organisation de l'intendance
info@allonsenvent.be ou 0476 90 58 54